



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**L'équipe d'Infor Jeunes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !**

L'équipe d'Infor Jeunes vous souhaite  
de belles fêtes de fin d'année !



Nos permanences sont fermées entre le 25 décembre et le 1er janvier 2025 inclus.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# La reconnaissance des brevets d'animateur entre la Belgique et la France : une bonne nouvelle pour les animateurs !



Depuis le **1er décembre 2024**, le brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) délivré en **Fédération Wallonie-Bruxelles** est reconnu en **France**. Cela signifie que les animateurs belges peuvent travailler en France avec ce brevet, et c'est la première fois qu'un brevet d'un pays de l'UE est officiellement reconnu par la France !

Le **brevet d'animateur** en Fédération Wallonie-Bruxelles est une **reconnaissance officielle** qui permet d'encadrer les jeunes dans des centres de vacances, écoles de devoirs ou pendant des activités extra-scolaires. Pour obtenir ce brevet, il faut suivre une formation qui se compose de **150 heures de théorie** et de **150 heures de pratique**. Il y a **27 organismes agréés** pour former les animateurs, chacun ayant sa propre approche, mais le contenu reste globalement le même.

Les deux formations (française et belge) sont assez

similaires, et à partir de maintenant, si tu as ton brevet belge, tu pourras travailler en France. Si tu es titulaire du **BAFA** (brevet français), tu peux également obtenir une équivalence pour travailler en Belgique, et inversement pour les détenteurs du BACV belge.

Les ministres **Valérie Lescrenier** (FW-B) et **Gil Avérous** (France) se sont rencontrés à Bruxelles le 25 novembre pour célébrer cette avancée. Cette nouvelle reconnaissance facilitera la **mobilité des animateurs** entre les deux pays, et ouvrira plus de portes aux jeunes animateurs en Europe.

## Comment obtenir l'équivalence ?

- **Si tu as le BAFA** et veux une équivalence en Belgique, tu peux obtenir une reconnaissance comme animateur de centre de vacances. Si tu as le **BAFD**, tu peux obtenir une équivalence comme coordinateur.
- **Si tu as le BACV** et veux l'équivalence en France, tu pourras obtenir une équivalence pour travailler comme animateur d'accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs ou centre de vacances).

Pour obtenir cette équivalence, il suffit d'envoyer une copie de ton brevet et de ta carte d'identité à l'adresse : **servicejeunesse.formation@cfwb.be**.

Plus d'infos : [Demander une équivalence au brevet en centre de vacances](#)

Cette reconnaissance rend l'animation transfrontalière encore plus accessible et c'est une super opportunité pour les animateurs qui souhaitent travailler dans plusieurs pays !

---



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**Nouvelle Permanence à Jette  
d'Infor Jeunes à partir du 4  
décembre !**

# À JETTE

NOUVELLE PERMANENCE



**NOUS  
T'INFORMONS, TU  
DÉCIDES!**

**MOBILITÉ DROITS  
JOB LOGEMENT  
ÉTUDES  
FORMATIONS ...**

**CHAQUE MERCREDI DE 13H30 À 17H**  
**02/422.31 29 JEMINFORME.BE**

**100 CHAUSSÉE DE WEMMEL**  
**1090 JETTE**



ÉDITEUR RESPONSABLE: M DI MATTIA, 339 CHÉE DE LOUVAIN

Une nouvelle permanence d'Information Jeunes à Jette à partir

de ce mercredi 4 décembre, en collaboration avec la commune, pour tous les jeunes et en particulier venant du Nord-Ouest de Bruxelles.

## Où ?

100 chaussée de Wemmel à Jette

## Quand ?

Chaque mercredi de 13h30 à 17h, accueil gratuit et sans rdv

## Quels publics ?

Il s'agit d'une permanence généraliste sur tous domaines concernant les jeunes : études, formations, droits sociaux, logement, job ou mobilité, etc.

Infor Jeunes proposera aussi un Service Emploi (pour réaliser des CV ou trouver des jobs étudiants).

Les jeunes pourront aussi y trouver des informations sur toute les offres d'études en Belgique et sur toutes les démarches à faire après les études, en lien avec Actiris et les missions locales.

Contact :

Infor Jeunes / J. Neenemagi – 02/422.31.29 – [inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

# **Les ateliers numériques d'Infor Jeunes**



# L'informatique, tu galères ?

**Rejoins** les **ateliers**  
numériques **d'Infor Jeunes**

**GRATUIT**  
Sur inscription

**Niveau débutant** 13h30 - 16h

- > Prise en main d'un ordinateur
- > Utilisation de Windows
- > Gestion de fichiers et de dossiers
- > Internet

**Niveau avancé** 10h - 12h30

- > Internet en toute sécurité
- > Services et démarches en ligne
- > Utilisation d'applications

**Infos et inscriptions**

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Schaerbeek  
02/733.11.93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)



Ces ateliers numériques s'adressent à un public débutant sans

**limite d'âge, nous y proposons des exercices pratiques de prises en main d'un ordinateur, de recherche d'information sur Internet, de rédaction et d'envoi d'e-mails, etc.**

A la fin de ce module (se déroulant en français), les participant.e.s seront capables, entre autres de :

- utiliser l'environnement Windows ;
- gérer des fenêtres, des dossiers, des fichiers ;
- rechercher une information sur Internet ;
- envoyer et recevoir des e-mails ;
- se défendre contre les risques d'arnaques ;
- utiliser des applications.

## **Infos pratiques**

### **Quand ?**

Niveau débutant : 1 cycle de 4 séances de 13h30 à 16h

Niveau avancé : 1 cycle de 4 séances de 10h à 12h30

### **Où ?**

Rue Louis Scutenaire, 11-13 à 1030 Schaerbeek (à proximité de la place Dailly)

### **Pour qui ?**

Toute personne désireuse d'apprendre à utiliser un ordinateur et sachant lire et écrire en français. Aucune compétence informatique préalable requise.

### **Prix ?**

Gratuit, sur inscription obligatoire.

# Cela vous intéresse ?

N'hésitez pas à vous **inscrire gratuitement** :

- A la permanence, chaussée de Louvain 339 du lundi au vendredi de 13h à 18h
- Par mail : [inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)
- Par téléphone : 02/733.11.93



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

**Trêve hivernale : tout ce qu'il faut savoir sur vos**

# droits et devoirs



## A Bruxelles

Chaque année, la **trêve hivernale** (aussi appelée « **moratoire d'hiver** ») commence le **1er novembre** et se termine le **15 mars**. Durant cette période, il est interdit pour un propriétaire d'expulser son locataire. Certaines situations échappent cependant à cette règle :

- Lorsque le locataire peut se reloger ou a déjà quitté les lieux ;
- Si le locataire adopte un comportement dangereux envers autrui ;
- Si le logement est insalubre ou représente un danger ;
- Lorsque le propriétaire doit reprendre le logement pour des raisons de force majeure.

## Et les obligations des locataires ?

Même pendant la trêve hivernale, le locataire reste tenu de payer l'**indemnité d'occupation**, une somme fixée par le juge lorsque le locataire occupe le logement sans droit.

## Une nouveauté depuis octobre 2023

Si un locataire ne règle pas cette indemnité pendant la trêve hivernale, le propriétaire peut demander une compensation au [Fonds régional de solidarité](#), selon les dispositions du Code bruxellois du Logement (Article 233 duodecies).

Cette mesure vise à équilibrer les droits des locataires et des propriétaires, tout en garantissant une protection essentielle durant l'hiver.

## En Wallonie

La situation est différente en Wallonie où la trêve s'applique uniquement aux logements sociaux entre le 1er novembre et le 15 mars également. Les locataires de logements privés donc, ne bénéficient pas de cette protection.

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)

## INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339  
1030 Bruxelles  
Tél.: 02 733 11 93  
[inforjeunes@jeminforme.be](mailto:inforjeunes@jeminforme.be)





**actiris**

**.brussels** 

au coeur de l'emploi



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES